

## RÉGIME DE RETRAITE DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

### **Compte rendu de la 33<sup>e</sup> assemblée générale annuelle des participants du Régime de retraite de l'Université de Montréal tenue le mercredi 27 septembre 2023, à 15 h 30, en présentiel et en vidéoconférence (webinaire Zoom)**

Le président du Comité de retraite, M. Jean-Pierre Le Clerc, préside la séance. Il souhaite la bienvenue à tous les participants pour cette assemblée bimodale, soit en présentiel et simultanément en vidéoconférence Zoom, afin de maximiser la participation. Puis, M<sup>me</sup> Brigitte Lafrance, directrice à la Gestion des régimes de retraite, est invitée à donner les consignes logistiques pour cette assemblée bimodale.

M<sup>me</sup> Lafrance remercie tout d'abord les nombreux participants ayant répondu l'an dernier au sondage effectué en marge de l'assemblée annuelle. Elle souligne que le taux de réponse au sondage a été excellent, de l'ordre de 50 % (96 réponses sur 200 participants à l'assemblée) et les commentaires ont été très positifs.

La grande majorité des répondants se disent satisfaits de la présentation de l'assemblée en virtuel et le nombre de participants est plus important depuis que ce mode est offert. Elle mentionne que l'invitation ainsi que les documents pour l'assemblée se trouvent sur le site Web du RRUM qui a fait peau neuve cette année: rapport annuel, états financiers au 31 décembre 2022, compte rendu de l'assemblée de l'an passé, document de présentation de l'assemblée annuelle, brochure résumant les prestations, répertoire du personnel, capsules vidéo, relevés annuels et outils de projection de rente. La vidéoconférence se fera en mode Zoom (webinaire); les participants sont donc invités à formuler par écrit, au fil de la présentation, leurs questions dans le module Q/R en indiquant la page de la présentation à laquelle elle s'applique, le cas échéant. Les réponses seront données au courant de la présentation, sinon en fin de séance. Les participants dans la salle n'ont qu'à lever leur main pour poser leur question. En ligne, il est possible de poser une question de façon anonyme en cochant la case à cet effet.

M<sup>me</sup> Lafrance termine son introduction en indiquant que la présentation durera environ une heure et qu'une trentaine de minutes sont prévues pour la période de questions. Elle rappelle que le but de l'assemblée annuelle est de faire le bilan des activités du régime de retraite pour l'année 2022, de la situation financière du Régime, de l'état des modifications du régime de retraite et du registre du conflits d'intérêts. Pour des questions spécifiques concernant un dossier personnel, elle invite les participants à contacter directement l'équipe du RRUM.

Le président fait ensuite lecture de l'ordre du jour et indique le présentateur pour chaque point:

1. Dépôt du compte rendu de l'Assemblée générale annuelle du 20 septembre 2022
2. Faits saillants 2022
3. Survol de la situation financière du Régime
  - o Évolution de l'actif et des placements
  - o Règles de financement et évaluation actuarielle
4. Investissement responsable (IR)
5. Administration et gouvernance
6. Période de questions
7. Clôture de l'assemblée

33-1

DÉPÔT DU COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE  
ANNUELLE DU 20 SEPTEMBRE 2022

33-1

Le président mentionne que le compte rendu de l'AGA du 20 septembre 2022 est accessible sur le site web du RRUM.

33-2 FAITS SAILLANTS 2022 33-2

Le président fait lecture des faits saillants qui feront l'objet de développement au fil des présentations qui vont suivre. Au 31 décembre 2022, le RRUM comptait 14 782 participants. L'actif de la Caisse totalisait 4,57 G\$. En 2022, les cotisations ont totalisé 114,3 M\$ et les prestations versées 214,4 M\$. Les rendements de l'année 2022 ont été négatifs à - 9,2 %, alors qu'ils étaient de 9,5 % en 2021. La situation financière au 31 mai 2022 indique un degré de capitalisation de 100,0 %, avec un surplus de 1,6 M\$.

33-3 SURVOL DE LA SITUATION FINANCIÈRE DU RÉGIME 33-3

33-3.1 Évolution de l'actif et des placements 33-3.1

M<sup>me</sup> Andrée Mayrand, directrice, Gestion des placements, fait rapport sur l'évolution de l'actif et des placements.

L'actif du Régime a généralement augmenté à chaque année au cours des dix dernières, à l'exception d'une légère baisse en 2018 et d'une baisse plus importante en 2022. Il s'élevait à 4,57 G\$ au 31 décembre 2022. Comme le Régime est mature, les contributions nettes ont été négatives durant les 10 dernières années, c'est-à-dire que le Régime paie plus de prestations et dépenses qu'il ne récolte de cotisations par +/- 100 M\$ annuellement. L'impact des activités de placements sur l'actif, généralement positif, est plus important et plus volatil.

Malgré le recul des marchés en 2022 et le rendement négatif de la Caisse de -9,2 %, les rendements annualisés sont de 5,8 % sur 4 ans et de 7,9 % sur 10 ans. Sur toutes ces périodes, les rendements ont dépassé ceux du portefeuille de référence. Les rendements à long terme surpassent aussi les hypothèses de rendement attendu utilisées dans les évaluations actuarielles.

M<sup>me</sup> Mayrand explique que sur le plan des placements, la clé du succès à long terme est souvent d'avoir un portefeuille diversifié. Les placements du RRUM sont diversifiés selon les classes d'actifs : 35,1% en actions, 35,8% en placements à revenus fixes (obligations canadiennes, marché monétaire et encaisse) et 29,2% en d'autres types de placements (immobilier, infrastructure, obligations de marchés émergents, placements privés). La diversification est un atout important pour contrer la volatilité des rendements. Par contre en 2022, la forte hausse de l'inflation et des taux d'intérêt a fait chuter en même temps les actions et les obligations, ce qui est plutôt rare. Le tableau des rendements par classe d'actifs pour 2022 permet de constater que la surperformance de par rapport au portefeuille de référence (3%) est principalement due à la sous-pondération de la stratégie de superposition obligatoire fortement négative durant l'année et à la valeur ajoutée au sein des actifs réels (immobilier et infrastructure) et des actions américaines.

Pour l'année en cours, on assiste à un renversement de situation. Les marchés ont repris une partie du terrain perdu en 2022 et le RRUM présentait au 30 juin un rendement estimé de 4,9 % pour les 6 premiers mois de 2023, alors que celui du portefeuille de référence était de 5,2 %.

33.3.2 Règles de financement et évaluation actuarielle 33-3.2

Le président cède ensuite la parole à l'actuaire Benoit Sestier pour discuter des règles de financement et de l'évaluation actuarielle.

M. Sestier débute par un rappel des prestations offertes par le Régime. Il décrit la prestation de base et les prestations accessoires. Il illustre d'un exemple les prestations de base qui sont payables, ainsi que l'articulation entre la rente du Régime, la rente payable de la Régie des rentes du Québec (RRQ) et la pension de la sécurité de vieillesse (PSV). Au titre des prestations accessoires, il mentionne que les prestations sont payables sans réduction à 60 ans, qu'elles sont indexées et que la rente après le décès peut être réversible au conjoint.

Le financement du Régime est établi sur une base de continuité sur le long terme à

l'aide d'un ensemble d'hypothèses dites « de meilleures estimations » portant principalement sur les rendements attendus, la longévité, l'âge de prise de la retraite, l'inflation et la progression salariale. Le rendement attendu est l'une des hypothèses les plus importantes et le gouvernement impose qu'une marge de sécurité soit prise pour cette hypothèse et qu'elle ne soit pas basée uniquement sur « la meilleure estimation ». Les évaluations actuarielles périodiques (au minimum une fois à tous les trois ans) permettent de constater le bilan actuariel du régime (déficit ou excédent) et de déterminer le niveau des cotisations requis. Encore une fois, le gouvernement impose qu'une certaine partie de l'actif soit exclue afin de constituer une réserve à part du bilan sur le compte général.

Quatre types de cotisations peuvent être requises afin d'assurer le financement du Régime : 1) les cotisations d'exercice pour financer les nouvelles prestations acquises durant la période, 2) les cotisations de stabilisation d'au moins 10 % des cotisations d'exercice, afin d'augmenter la prudence du financement. Les cotisations d'exercice et cotisations de stabilisation sont partagées à 55 % par l'Université et 45 % par les participants actifs. En cas de déficit, s'ajoute 3) une cotisation d'équilibre, partagée 50/50. Un déficit peut être amorti sur une période de 15 ans et peut être financé à 50 % par la réserve. Enfin, 4) une petite cotisation pour droits résiduels (partagée 50/50) sert au financement des reliquats de solvabilité pour les employés qui quittent et reçoivent une prestation de départ.

M. Sestier relate qu'une évaluation actuarielle complète du RRUM avait été produite au 31 décembre 2019. Voyant la détérioration des marchés durant l'année 2022, le Comité de retraite a demandé la préparation d'une évaluation actuarielle anticipée au 31 mai 2022 afin d'éviter de devoir en soumettre une au 31 décembre 2022 alors que les conditions économiques menaçaient la stabilité des cotisations de l'Université et des participants. Ainsi, on peut espérer une situation financière plus favorable lors de la prochaine évaluation actuarielle qui est requise, au plus tard au 31 décembre 2024.

La situation financière du RRUM au 31 mai 2022 présentait un actif de 4,589 G\$, composé d'un compte général de 4,272 G\$ et d'une réserve de 317 M\$, alors que le passif actuariel était évalué à 4,270 G\$. Le ratio de capitalisation était alors de 100%. Ces résultats ont fait l'objet d'un rapport qui a été soumis aux autorités gouvernementales (Retraite Québec & Agence du revenu du Canada). Une projection des résultats au 31 décembre 2022 a dévoilé que la situation s'était détériorée durant le reste de 2022, l'actif ayant diminué à 4,575 G\$ et le ratio de capitalisation estimé à 97,9 %.

M. Sestier présente ensuite les composantes de la cotisation minimale requise qui s'élève à 20,80 % des salaires : la cotisation d'exercice est de 18,83 %, la cotisation de stabilisation est de 1,77 % et la cotisation pour droits résiduels est de 0,20 %. Les cotisations versées par les participants sont calculées en fonction du maximum des gains admissibles en vertu du Régime de rentes du Québec et de la portion des gains au-dessus de ce maximum. Au final, les cotisations des participants sont légèrement plus hautes que les cotisations minimales requises afin d'éviter des variations trop fréquentes et permettre une marge de sécurité supplémentaire. Les cotisations réellement versées en 2023, et à venir en 2024 et 2025, sont de 9,41 % par les participants et 11,43 % par l'Université.

M. Sestier explique que la politique de financement est établie par l'Université, conformément aux exigences de la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite*, et elle est transmise au Comité de retraite pour son administration. Il décrit les objectifs de financement du RRUM et les principaux risques auxquels il fait face. M. Sestier présente ensuite les diverses mesures prises pour gérer ces risques, dont la constitution de marges et de réserves, le suivi de la situation financière du Régime entre les évaluations actuarielles, la production d'états financiers audités et le suivi de la performance des gestionnaires et de la conformité à la politique de placement.

M<sup>me</sup> Mayrand rappelle l'engagement du RRUM et sa nouvelle politique en matière d'investissement responsable (disponible sur le site web du RRUM). La politique IR prévoit l'utilisation de trois leviers d'action : l'intégration des facteurs ESG (intégration des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance dans les processus de sélection et de suivi des gestionnaires externes), la

décarbonation (réduction de l'intensité carbone du portefeuille d'actions) et l'engagement actionnarial (exercice de droits de vote et dialogue avec les entreprises).

Au titre de l'intégration des facteurs ESG, M<sup>me</sup> Mayrand présente les faits saillants de 2022. Elle mentionne l'investissement du RRUM dans le fonds Brookfield Global Transition Fund, qui finance des projets d'infrastructures durables dans le cadre de la transition énergétique. Le suivi des investissements sur le plan de l'IR révèle que maintenant 100% des actifs du Régime sont gérés par des gestionnaires signataires des Principes en investissement responsable (PRI) des Nations Unies. Une évaluation externe réalisée par MSCI ESG Research selon un nouveau barème cette année attribue au RRUM une cote globale de « A » au plan de sa performance ESG pour le portefeuille total d'actions. Une évaluation externe réalisée par MSCI ESG Research attribue au RRUM une cote globale de « A » au plan de sa performance ESG pour le portefeuille total d'actions. Cette cote est inférieure à celle obtenue en 2021 (« AA ») en raison d'un changement dans la méthodologie de MSCI ESG.

Sur le plan de la décarbonation, la décision prise par le Comité de retraite était de réduire l'intensité carbone moyenne pondérée (tCO<sub>2e</sub>/million de dollars US de revenus) du portefeuille d'actions de 20% en 2025 et de 35% en 2030 par rapport à la fin de l'année de base 2019. M<sup>me</sup> Mayrand souligne que la cible de 2025 est déjà atteinte malgré l'ajout d'un nouveau gestionnaire qui a fait augmenter l'intensité carbone du portefeuille en 2022 par rapport à 2021. Ce nouveau gestionnaire ne recherche pas les entreprises ayant les plus faibles intensités en carbone mais se concentre sur la transition énergétique des entreprises qu'il détient dans son portefeuille. Quoiqu'il en soit, la trajectoire semble bonne jusqu'à présent. Outre l'intensité carbone moyenne pondérée, deux autres mesures sont calculées : soit les émissions carbone (milliers tCO<sub>2e</sub>), et l'empreinte carbone (tCO<sub>2e</sub>/million de dollars US investis).

Quant à l'exercice des droits de vote, le RRUM a exercé son droit de vote au cours de 480 assemblées d'actionnaires en 2022 et sur un total de 5077 propositions, dont 65% ont été appuyées. De plus, 80 propositions sont venues des actionnaires eux-mêmes touchant souvent la responsabilité environnementale et sociale des entreprises. Le RRUM a appuyé une majorité (75 %) de ces propositions d'actionnaires. L'autre façon de faire de l'engagement actionnarial est de parler aux compagnies. À cet effet, le RRUM s'est joint à l'initiative UNIE, lancée par SHARE en 2021, représentant une coalition d'universités canadiennes. Au cours de 2022, ils ont engagé 34 dialogues sur les enjeux climatiques (finance durable, réduction des émissions) avec 30 sociétés faisant partie du portefeuille du Régime. Concernant ces dialogues, quinze démontrent du progrès, dont deux sont des progrès importants, et dix-sept autres sont en cours alors que deux restent stériles.

### 33-5 ADMINISTRATION ET GOUVERNANCE

33-5

M<sup>me</sup> Brigitte Lafrance, directrice, Gestion des régimes de retraite, fait état de l'administration et de la gouvernance.

#### Évolution de la participation :

Elle fait d'abord état de la participation au Régime. Le nombre de participants actifs est passé de 6 912 au début de l'année à 7 022 au 31 décembre 2022. Les participants retraités et conjoints survivants sont au nombre de 5 846, celui des participants ayant droit à une rente différée est de 1 914, pour un grand total de 14 782 participants au 31 décembre 2022. Un graphique de l'évolution de la participation depuis 10 ans montre que le nombre de retraités est en augmentation constante. La croissance du nombre de retraités est plus importante que celle du nombre de participants actifs.

La répartition des participants actifs selon le groupe d'emploi est la suivante : 34 % pour les cadres et professionnels, 28 % pour le personnel de soutien, 22 % pour les professeurs, 14 % pour les chargés de cours et 2 % pour le personnel autre, qui n'est affilié à aucun syndicat ou association. La répartition est assez semblable d'une année à l'autre.

Le nombre de départs à la retraite a oscillé entre 185 et 233 par année depuis 2013. Il a été de 215 en 2022 pour les participants actifs. Si on y ajoute les retraites des participants en rente

différée, le total atteint 260 nouveaux retraités en 2022. L'âge moyen des départs à la retraite est de 63,8 (comparativement à un âge moyen de 62 ans pour les nouveaux retraités il y a 10 ans). L'âge moyen des retraités est de 74 ans.

#### Comités du RRUM :

M<sup>me</sup> Lafrance explique la structure de gouvernance du RRUM et la composition du Comité de retraite, du Comité de vérification et du Comité de placement. Elle décrit ensuite les principales responsabilités du Comité de retraite dont l'administration du Régime, l'adoption des politiques de placement et d'investissement responsable, et voir à la production des états financiers et des évaluations actuarielles. Certaines tâches sont confiées aux comités de placement et de vérification, ainsi qu'aux deux directions de l'Université, soit la gestion des régimes de retraite et la gestion des placements.

#### Élections au Comité de retraite (2022) :

En 2022, il y a eu l'élection par le groupe des employés de soutien de M. Kevin Delorme (nouveau mandat), de M. Martin Lambert, maintenant retraité et membre élu (nouveau mandat) par les participants non actifs (groupes autres que les professeurs et chargés de cours), de M<sup>me</sup> Caroline Larue par le groupe des professeurs (nouveau mandat) et la réélection de M. Yves Lépine par le groupe de participants non actifs (professeurs et chargés de cours). M. David Lewis a aussi été réélu par le groupe des chargés de cours. Deux nouveaux membres sans droit de vote ont été élus, soit M<sup>me</sup> Nathalie Andrade (élue par les participants actifs) et M. Normand Laquerre (élu par les participants non actifs). M<sup>me</sup> Lafrance souligne que le mandat de M<sup>me</sup> Larue a pris fin durant l'année 2023 et que la période de mise en candidature pour son remplacement prend fin le 10 octobre 2023.

Le Conseil a fait les nominations suivantes au cours de l'année 2022 : M. Guy Bélanger (nouveau mandat), M<sup>me</sup> Claudia Gagné (renouvellement), M. Matthew Nowakowski (renouvellement) et M. Sébastien Roy (renouvellement). Le Comité de retraite a quant à lui procédé à la nomination de M. Bruno Vanasse comme membre expert externe au Comité de placement (nouveau mandat). La composition des trois comités se trouve sur le site du RRUM sous la rubrique « Supervision du Régime » ou encore dans le Rapport annuel 2022.

Le RRUM compte aussi sur d'autres ressources, dont les auditeurs externes (Raymond Chabot Grant Thornton), l'actuaire-conseil (Telus Santé, *anciennement Solutions Mieux-Être LifeWorks*), la direction Gestion des placements et la direction Gestion des régimes de retraite de l'Université de Montréal. Des informations supplémentaires peuvent être obtenues en consultant le Rapport annuel 2022.

#### Registre des conflits d'intérêts :

M. Nowakowski, secrétaire du Comité de retraite, indique que, conformément au règlement intérieur du Comité de retraite, tous les membres du Comité avaient complété, en date du 15 septembre 2023, le formulaire *Attestation, engagement et déclaration relative aux intérêts et fonctions des membres du Comité de retraite*. Ce formulaire comporte l'engagement, pour le membre, de se conformer au Code d'éthique du Comité de retraite et d'identifier toute situation, tout intérêt ou toute fonction pouvant entrer en conflit avec ses responsabilités au Comité de retraite. M. Nowakowski indique qu'en 2022, il n'y a eu aucune situation déclarée de conflit ou apparence de conflit d'intérêts. Il rappelle que le registre peut être consulté au bureau de la direction Gestion des régimes de retraite.

33-6

#### PÉRIODE DE QUESTIONS

33-6

M<sup>me</sup> Claudia Gagné, vice-présidente du Comité de retraite et professeure en actuariat au Département de mathématiques et statistique, anime la période de questions/réponses et rappelle les modalités d'usage.

**Q1 : Concernant la coordination du RRUM avec la rente du RRQ (page 13), pourquoi la rente du RRQ ne s'additionne-t-elle pas à ce que le retraité reçoit du RRUM avant 65 ans?**

R par M. Sestier : La formule de rente du Régime est classique et elle intègre les rentes gouvernementales. Pour un participant ayant complété 35 années de participation, la formule vise un remplacement de revenu de 70 % du salaire (soit un crédit de rente de 2%/année x 35 ans), incluant la rente du RRQ. Le financement du Régime tient compte qu'une partie de ces revenus de retraite proviennent du régime public, comme c'est également le cas pour la plupart des régimes de retraite à prestations déterminées.

**Q2 : Concernant les placements de la Caisse (page 8), en quoi consistent les placements privés?**

R par M<sup>me</sup> Mayrand : Elle explique que le RRUM investit dans des fonds qui détiennent des entreprises privées, non cotées en bourse. Elle donne l'exemple du fonds Novacap qui a déjà détenu l'entreprise québécoise bien connue Nautilus Plus.

**Q3 : Concernant l'évolution de la participation au Régime (page 31), avez-vous des enjeux avec la proportion croissante des participants retraités et prévoyez-vous des actions particulières au sujet de la maturité du Régime?**

R par M. Sestier : Actuellement, le passif des retraités représente près de 60% des engagements du Régime. Une proportion grandissante de retraités amène pour la Caisse des besoins de liquidité importants afin de payer les rentes à tous les mois. Dans la Caisse, les placements qui favorisent un revenu récurrent, comme les obligations, seront de plus en plus privilégiés, même si leurs revenus attendus sont moindres que ceux des actions dont les revenus sont incertains et volatiles. Certains actifs tangibles en immobilier et en infrastructures peuvent aussi fournir des revenus prévisibles et constants.

**Q4 : Concernant la décarbonation du portefeuille (page 25), on semble donner une seconde chance aux entreprises qui exploitent les énergies fossiles : doit-on s'inquiéter du « greenwashing » de la part des entreprises polluantes?**

R par M<sup>me</sup> Mayrand : L'objectif du Comité de retraite est de décarboner le portefeuille d'actions. Les émissions de chaque compagnie en portefeuille ainsi que les autres données nécessaires aux calculs des diverses mesures calculées par le RRUM proviennent d'une firme externe. Ces résultats ne sont pas sujets au « greenwashing ». Pour décarboner le portefeuille, M<sup>me</sup> Mayrand indique que l'ensemble des secteurs économiques sont visés et non seulement l'industrie du pétrole, gaz et combustibles, qui ne représentait environ que 1,5 % de la Caisse et 5% du portefeuilles d'actions.

**Q5 : En complément à la Q1 concernant la coordination du RRUM avec la rente du RRQ (page 13), on demande ce qui se passe avec la rente temporaire du RRUM si on commence à recevoir la rente du RRQ avant 65 ans? Est-ce que la rente temporaire du RRUM est réduite?**

R de M. Sestier : La rente temporaire du RRUM n'est pas modifiée si le participant retraité débute sa rente du RRQ avant 65 ans. La rente temporaire du RRUM cessera d'être versée, tel que prévu, à 65 ans.

**Q6 : Concernant les frais d'administration du RRUM de l'ordre de 15 M\$ (page 6 des États financiers au 31 décembre 2022), on aimerait avoir une ventilation détaillée de ces frais.**

R par M<sup>me</sup> Lafrance : La note 12 aux états financiers indique des frais de 11,3 M\$ pour la gestion des placements, 840 K\$ pour les honoraires de l'actuaire, 621 K\$ pour le gardien de valeurs, 59 K\$ pour l'auditeur et 2,3 M\$ pour d'autres frais d'administration, pour un grand total de 15,1 M\$ en 2022. M<sup>me</sup> Lafrance indique comme suit les principales dépenses comprises dans ces autres frais : salaires du personnel (1,6 M\$), frais de bureau (46 K\$), primes d'assurance (140 K\$), frais d'enregistrement à Retraite Québec (166 K\$), frais de comités (70 K\$), formation des membres des comités (40 K\$), agent payeur (172 K\$), frais légaux et divers (35 K\$).

R par M<sup>me</sup> Mayrand : En placement, les frais de gestion sont habituellement exprimés en pourcentage de l'actif sous gestion. Pour le RRUM, les déboursés pour la gestion de placements de 11,3 M\$ et les frais de garde de, 621 K\$ représente environ 0,25% de l'actif moyen sous gestion.

**Q7 : Pour le groupe des professeurs qui prennent une année d'étude et de recherche, est-ce que cela a un impact sur les prestations du RRUM?**

R par M<sup>me</sup> Lafrance : Normalement le salaire de base admissible aux fins du Régime n'est pas réduit durant cette période. Par ailleurs, il est important de noter que la rente du RRUM est basée sur le salaire moyen des cinq meilleures années. Pour des informations plus précises à ce sujet, il est préférable d'appeler au bureau du RRUM.

**Q8 : On tient à préciser que le partage du financement du Régime à 45% / 55 % (participants / Université) ne tient pas que de la générosité de l'employeur.**

R par M<sup>me</sup> Lafrance : La Loi prévoit que le partage du financement des régimes du secteur universitaire fasse en sorte que le promoteur assume entre 50% et 55% des coûts. M<sup>me</sup> Lafrance explique les considérations ayant mené au partage 45% / 55 %, dont un report de cotisations de l'employeur pour lequel un remboursement est échelonné jusqu'en 2035.

**Q9 : Pourquoi la baisse d'impôt au Québec ne se reflète pas sur les paiements aux retraités?**

R par M<sup>me</sup> Lafrance : Il faut s'attendre à un délai entre le moment où de nouvelles tables d'impôt sont en application et le moment où Fiducie Desjardins est en mesure d'ajuster les retenues à la source. La baisse d'impôt a été appliquée pour le paiement de la rente du 1<sup>er</sup> septembre 2023. L'avis concernant cette modification a été envoyé aux retraités quelques jours avant le paiement de la rente.

**Q10 : Au sujet du calcul des 5 meilleures années de salaires, s'agit-il du salaire de base ou bien des gains réels qui incluent les heures supplémentaires?**

R par M<sup>me</sup> Lafrance : Les heures supplémentaires ne sont pas incluses dans les gains admissibles; le salaire moyen est calculé sur le salaire de base uniquement.

**Q11 : Si on prend sa retraite dans une autre province, est-ce que la rente du RRUM sera réduite en fonction du Régimes de rentes du Québec ou bien du Régime de pensions du Canada?**

R de M. Sestier : La formule de rente du RRUM est établie précisément en fonction de la rente du Régime de rentes du Québec.

**Q12 : Malgré que l'idée derrière l'intégration des critères ESG soit bonne, ceux-ci sont tellement vagues que même les pires compagnies émettrices de CO<sub>2</sub> parviennent à se mettre en valeur via leur rapport ESG. Ne serait-il pas plus sensé que le RRUM se concentre sur la décarbonation? Quels sont les objectifs de décarbonation au-delà de 2030?**

R de M<sup>me</sup> Mayrand : Présentement, plus d'efforts sont mis sur la décarbonation que sur les autres facteurs soit les facteurs sociaux et la gouvernance. En ce qui concerne la décarbonation, il n'y pas de cible définie après 2030 et il s'agit d'une réflexion à faire. M<sup>me</sup> Mayrand explique que sa direction entamera cette réflexion et en discutera avec le Comité de placement afin que des propositions soient présentées par la suite au Comité de retraite.

**Q13 : Pour un employé qui quitte l'UdeM, que se passe-t-il avec les cotisations versées au RRUM?**

R de M<sup>me</sup> Lafrance : Un participant qui quitte son emploi à l'Université peut soit laisser ses droits dans le Régime ou bien demander le transfert des sommes à tout moment jusqu'à son 55<sup>e</sup> anniversaire de naissance. À compter de 55 ans, il peut décider du moment quand débiter le versement de sa rente

acquise en faisant la demande auprès de l'administrateur. Pour toute question de nature particulière, on invite les participants à contacter l'équipe de gestion du Régime à l'extension #1018.

33-7

CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

33-7

Le président remercie tous les participants pour leur présence et il souhaite les revoir l'an prochain. Il félicite les techniciens ayant permis de réaliser brillamment cette première assemblée bimodale. La séance est levée à 17 h 05.